



## Politique en matière de formation

Document adopté par la CFVU du 11 septembre 2014 et le CA du 23 septembre 2014

### Table des matières

1	La construction de l'offre de formation.....	2
	Des cadrages pour les licences et les masters .....	2
	Un processus qui naît du terrain dans un cadre stratégique clairement défini.....	2
	De nouveaux outils de pilotage .....	3
	L'articulation avec la politique de site.....	3
2	Le développement de l'offre de formation.....	3
	Affirmer le caractère pluridisciplinaire de l'université .....	3
	Développer les spécificités de l'établissement en lien avec son environnement .....	4
	Intensifier la dimension transfrontalière et internationale de l'université .....	4
	Etoffer l'offre de formation sur le campus d'Annecy-le-Vieux.....	4
	Poursuivre le développement de l'alternance et réinvestir la formation continue qualifiante .....	4
3	La réussite des étudiants.....	5
	Identifier les dispositifs d'aide à la réussite les plus performants .....	5
	Accompagner les enseignants .....	5
4	L'information et l'orientation .....	6
	Poursuivre les efforts en matière d'information et d'orientation – cibler les actions les plus efficaces.....	6
	Développer les passerelles .....	6
5	L'insertion professionnelle .....	7
	Préparer à l'insertion professionnelle dès la licence .....	7
	Sensibiliser et former à l'entrepreneuriat.....	7
6	La vie étudiante .....	8
	Le logement et la restauration.....	8
	La santé des étudiants .....	8
	Les activités sportives et de bien-être.....	8
	Les activités culturelles .....	8
	Le FSDIE.....	8
	Vers un statut d'étudiant salarié.....	9

# 1 La construction de l'offre de formation

## *Des cadrages pour les licences et les masters*

La réflexion relative à la construction de l'offre de formation 2016-2020 a débuté dès la fin de l'année universitaire 2012-2013. En effet, dans la perspective d'une période très chargée pour les équipes pédagogiques et de direction (dossier ESPE, rénovation des programmes pédagogiques nationaux des DUT, campagne d'autoévaluation, campagne d'accréditation, mise en œuvre de la loi ESR du 22 juillet 2013), l'université a souhaité anticiper cette phase importante et la mener en parallèle de l'établissement du bilan du contrat pluriannuel en cours.

Un premier document de cadrage concernant la licence a été présenté aux directeurs de composante et aux responsables de mention le 27 mai 2013. Il décrit l'orientation stratégique retenue par l'université pour 2016-2020 qui reposent sur trois piliers :

- une démarche d'amélioration continue des enseignements visant à accroître la réussite des étudiants avec la création du département APPRENDRE (Accompagnement pédagogique, promotion de l'enseignement numérique et à distance pour la réussite des étudiants, voir paragraphe 3) ;
- une évolution de l'architecture générale de l'offre de formation avec :
  - o la mise en place de portails pluridisciplinaires en début de cursus et de parcours-type en application de la spécialisation et de l'orientation progressives ;
  - o des volumes horaires maximaux sur les trois années pour chacun des domaines de formation ;
  - o les attentes relatives aux enseignements complémentaires (compétences transversales, linguistiques et préprofessionnelles) avec, notamment, la généralisation du projet personnel et professionnel (PPP) ;
- un développement raisonné de l'offre de formation qui intègre à la fois les attentes des territoires, les dynamiques internes de l'établissement et son caractère pluridisciplinaire.

Ce document, établi sur la base des comptes rendus des réunions du Comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle du premier semestre 2013, a été complété en février 2014 après la publication de la version définitive du Cadre national des formations.

Dans le même esprit, un document de cadrage master a été transmis aux directeurs de composante et aux responsables de mention en février 2014. Il apporte des précisions relatives :

- à l'adossement recherche ;
- aux volumes horaires retenus pour la dotation aux composantes dans chacun des domaines de formation ;
- aux effectifs minimaux indicatifs pour l'ouverture d'une mention et d'un parcours-type ;
- au conseil de perfectionnement et à ses missions ;
- à l'enseignement d'une langue vivante étrangère ;
- à la préparation à l'insertion professionnelle ;
- à l'expérience en milieu professionnel.

## *Un processus qui naît du terrain dans un cadre stratégique clairement défini*

La construction de l'offre de formation reste largement du ressort des composantes et des acteurs de terrain même si la présidence est parfois à l'origine d'ouvertures de filière (e.g. le parcours de master Ecologie de montagne). Elle s'inscrit cependant dans le cadre général de la politique définie par l'établissement (voir paragraphe 2). Le projet sera soumis, début 2015, au Comité d'expertise et d'évaluation de l'offre de formation (CEEDOF) dont les membres ont déjà examiné les dossiers d'autoévaluation des formations destinés à l'AERES.

La mise en place progressive des champs de formation et de recherche permettra de bénéficier de synergies nouvelles pour le développement ou l'évolution de l'offre de formation sans remise en cause des prérogatives des composantes. Ces champs seront aussi un des lieux privilégiés où seront partagées les bonnes pratiques et discutées les passerelles entre formations. Les intitulés des champs de l'université sont les suivants :

- Comportements, images, sociétés, cultures (CICS) ;
- Entreprise, gouvernance, responsabilités (EGR) ;
- Montagne, tourisme, sport, santé (MT2S) ;
- Sciences fondamentales, Terre, environnement (SFTE) ;
- Technologies : mécatronique, énergie-bâtiment, numérique (TMEBN) ;
- Métiers de l'enseignement (ME).

La CFVU est l'instance de l'université qui aura à débattre du projet d'offre de formation 2016-2020 dans les limites budgétaires fixées par le Conseil d'administration et imposées par la soutenabilité financière. Pour associer plus étroitement les représentants des étudiants aux discussions, les réunions se tiendront désormais le jeudi après-midi au lieu du mardi après-midi. La vice-présidente étudiante sera naturellement associée aux travaux menés en amont par l'équipe présidentielle.

### ***De nouveaux outils de pilotage***

Le pilotage de la fonction formation passe par l'existence d'outils ou de dispositifs robustes dans le temps et partagés par la communauté. L'université n'a jamais disposé d'une base dématérialisée de l'offre de formation et a décidé de se doter, fin 2013, du CMS AMETYS. Ce référentiel permettra, dès le début du prochain contrat pluriannuel, de rassembler toutes les informations concernant l'offre de formation de l'établissement dans une base unique à partir de laquelle il sera possible :

- d'extraire tous les éléments nécessaires au calcul du coût des formations ;
- d'afficher l'offre de formation de l'université sur le site de cette dernière ou sur les sites des composantes et cela dès le mois de novembre de l'année  $n - 1$  ;
- d'éditer les annexes descriptives aux diplômes, les fiches RNCP, les modalités de contrôle des connaissances ;
- de connaître tous les acteurs en responsabilité de la fonction formation de l'université ce qui n'est pas le cas actuellement ; cet aspect est important dans la perspective d'une multiplication des passerelles entre les différents diplômes et de l'individualisation des parcours.

L'offre de formation 2016-2020 sera saisie dans cette application au cours de l'automne 2014, ce qui permettra un calcul prévisionnel de son coût dans le cadre de la campagne d'accréditation. C'est ce nouvel outil qui sera utilisé pour afficher l'offre de formation à partir de novembre ou décembre 2015.

Par ailleurs, la Direction d'aide au pilotage a mis en place en 2013 un Système d'information d'aide à la décision (SIAD) qui rend accessible à tous les personnels des données statistiques fiabilisées et filtrées suivant les profils des utilisateurs. Les composantes et les équipes pédagogiques disposent ainsi des données des services centraux relatives à la formation, à l'insertion professionnelle et aux moyens pour leur permettre un pilotage plus efficace. C'est une première étape vers la mise en place de tableaux de bord des formations.

### ***L'articulation avec la politique de site***

Au niveau master, l'université encourage la concertation la plus large possible avec les autres établissements du site et de la région et promeut la complémentarité et/ou la co-habilitation lorsque les effectifs prévisionnels ne permettent pas une duplication des formations. Cette politique nécessite une harmonisation des calendriers parfois source de difficultés. A l'heure où ces lignes sont écrites, les discussions n'ont pas véritablement commencé et les statuts de la COMUE Université Grenoble Alpes à laquelle l'université Savoie Mont Blanc sera associée, ne prévoient aucune instance formalisée de concertation sur la formation ; il n'y a pas de pendant « formation » aux six Pôles de recherche qui ont qualité de composante de la COMUE. Il sera ainsi moins aisé de mener une réflexion globale et approfondie sur l'offre de formation à l'échelle du site. L'université Savoie Mont Blanc se fixe pour objectif d'aboutir à un premier projet concerté avec les autres établissements à la fin de l'année 2014 pour ménager un temps suffisant au calcul de la soutenabilité, à une expertise extérieure et au dialogue interne.

## **2 Le développement de l'offre de formation**

L'offre de formation de l'université Savoie Mont Blanc doit répondre aux enjeux prospectifs qui ont été identifiés et développés dans le dossier d'autoévaluation de l'établissement.

### ***Affirmer le caractère pluridisciplinaire de l'université***

Il vise en premier lieu à satisfaire la demande en formations d'enseignement supérieur de territoires en expansion démographique forte et continue, et ainsi remplir une mission fondamentale de service public. Il concourt également au développement de la transdisciplinarité et de l'interdisciplinarité qui sont sources d'innovation et placent les diplômés qui en bénéficient dans de meilleures conditions pour une insertion professionnelle réussie. Il préserve enfin le lien formation-recherche, notamment dans le secteur des sciences fondamentales où la qualité de la recherche doit accroître l'attractivité de disciplines qui connaissent, aux niveaux national et européen, un repli alimentant un déficit en cadres ouverts aux enjeux sociétaux. Ce principe n'est bien sûr pas exclusif des choix que l'université sera amenée à faire pour maintenir son équilibre financier, affirmer son identité,

et s'inscrire résolument dans une logique de coopération avec les établissements d'enseignement supérieur qui l'entourent, notamment pour les formations de second cycle.

### ***Développer les spécificités de l'établissement en lien avec son environnement***

Pour le développement de son offre de formation, l'université Savoie Mont Blanc entend privilégier les thématiques qu'elle affiche depuis plusieurs contrats pluriannuels et qui contribuent désormais à forger son identité :

- La montagne (aménagement, tourisme, sport) ;
- L'énergie, notamment le solaire en lien avec le bâtiment ;
- La mécatronique ;
- L'image numérique.

Les approches interdisciplinaires seront encouragées à l'image de ce qui est en préparation dans le domaine du tourisme avec des parcours de master relevant de mentions et de composantes différentes (Faculté de droit, Centre interdisciplinaire des sciences de la montagne, IAE Savoie Mont Blanc) mais construits en concertation et en partie mutualisés. Le lien formation-recherche-valorisation est ici fondamental : il concourt à la qualité des formations et contribue à leur visibilité par une approche globale du sujet concerné. Le dialogue entre composantes et laboratoires sera favorisé par la mise en place des champs de formation et de recherche.

### ***Intensifier la dimension transfrontalière et internationale de l'université***

L'université Savoie Mont Blanc compte actuellement une petite dizaine de diplômes conjoints ou doubles diplômes avec ses homologues italiennes ou suisses de la zone frontalière. Elle entend en développer de nouveaux et jouer un rôle moteur dans la construction d'un espace transfrontalier de l'enseignement supérieur, seule ou en partenariat avec d'autres établissements du site ou de la région Rhône-Alpes. C'est dans cet esprit qu'elle a signé récemment une convention de partenariat avec la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), s'apprête à en signer avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, et participe activement aux discussions qui réunissent l'EPFL, les universités de Lausanne et de Genève, l'ENS Lyon, Grenoble INP, et les universités de Grenoble 1 et Lyon 1. C'est également dans cet esprit qu'elle a récemment renouvelé les conventions avec ses partenaires italiennes et entamé des discussions pour la création de nouveaux doubles diplômes (e.g. master LEA).

L'université considère qu'il y a là à la fois un enjeu stratégique et une évidence liée à une position géographique privilégiée, au cœur d'un espace doublement transfrontalier et largement francophone.

A l'international plus lointain, l'université mènera une politique de développement de diplômes conjoints en prenant appui sur ses thématiques privilégiées et la francophonie pour accroître la mobilité entrante et conforter sa place de première université française en mobilité Erasmus sortante.

### ***Etoffer l'offre de formation sur le campus d'Annecy-le-Vieux.***

Lorsque le transfert de la licence Information-communication de l'IAE Savoie Mont Blanc vers l'UFR LLSH aura été effectué (2017), le campus d'Annecy-le-Vieux ne comptera plus qu'une filière non sélective en premier cycle, la licence Economie-gestion. Compte tenu de la demande croissante en formations d'enseignement supérieur dans un département qui compte chaque année 9 600 habitants de plus, l'université étudie la possibilité d'ouvrir des formations en droit et en langues étrangères dès le début du prochain contrat pluriannuel. En outre, ses partenariats avec l'IEP de Grenoble et l'université de Genève (facultés de Sciences économiques et sociales et de Sciences politiques) conduisent à envisager d'autres formations fortement attractives à court terme. La question des ressources humaines et des moyens logistiques se pose et ces ouvertures pourraient prendre, dans un premier temps, la forme de doubles licences ou de licences à capacité d'accueil limitée pour éviter un afflux d'étudiants auquel l'université ne pourrait faire face. De nouveaux masters impliquant plusieurs composantes de l'établissement et/ou en association avec les partenaires mentionnés supra pourraient voir le jour en cours de contrat pour compléter cette nouvelle offre.

### ***Poursuivre le développement de l'alternance et réinvestir la formation continue qualifiante***

Le développement de l'alternance répond à trois objectifs : offrir à certains usagers une modalité de formation plus susceptible de les amener à la réussite, répondre à une demande avérée des entreprises et des collectivités (le nombre de missions proposées excède largement la capacité d'accueil de l'université), et accroître les ressources propres de l'université et de ses composantes. En 2013-2014, 10% des usagers de l'université étaient en alternance. L'objectif de porter cette proportion à 13% à l'horizon 2020 semble réaliste même si la réforme en cours de la formation professionnelle suscite des inquiétudes, notamment en matière de financement

de l'apprentissage. Ce sont les composantes les moins familières de cette modalité de formation qui représentent le potentiel de développement le plus important. Pour leur venir en aide, le SUFCEP a créé en décembre 2012 la cellule Altus chargée de promouvoir l'alternance, en interne comme à l'extérieur, d'apporter son concours à l'ingénierie pédagogique et, le cas échéant, d'assurer le portage administratif des nouvelles formations pendant une durée limitée.

La cellule Altus est également chargée de développer la formation continue qualifiante pour les entreprises, secteur qui avait été abandonné par l'université à la fin des années 90 au profit de l'alternance. Au second semestre de l'année 2013-2014, une vingtaine de journées de formation ont été organisées. L'ambition de l'université est de passer à une centaine de journées de formation par an à la fin du prochain contrat.

Compte tenu du dynamisme des territoires sur lesquels elle se déploie, l'université Savoie Mont Blanc se trouve dans un environnement tout à fait favorable pour développer son offre de formation de manière raisonnée et ciblée, et atteindre voire dépasser 15 000 usagers à moyen terme. Il ne s'agit pas d'une problématique d'aménagement du territoire mais de l'accompagnement *a minima* d'un développement socio-économique et d'une expansion démographique que toutes les études annoncent durables. Au-delà des choix qu'elle aura à faire, une augmentation significative de ses moyens est nécessaire pour éviter une crise des ciseaux qui ferait le lit de l'enseignement supérieur privé.

### 3 La réussite des étudiants

#### ***Identifier les dispositifs d'aide à la réussite les plus performants***

La réussite des étudiants est un point fort de l'université Savoie Mont Blanc. En licence, les résultats publiés par le MENESR lui valent d'être classée régulièrement dans le peloton de tête des établissements même si les données 2011-2012 font apparaître une baisse du taux de progression de L1 vers L2 des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur (53,9% en 2010-2011 et 48,5% en 2011-2012) imputable à la suppression du passage *a minima* lors de la mise en œuvre de l'arrêté licence 2011. Les taux de réussite en DUT sont également supérieurs aux moyennes nationales communiquées par l'ADIUT : 78% de réussite en deux ans et 84% en trois ans pour les bacheliers généraux ; 57% de réussite en deux ans et 65% en trois ans pour les bacheliers technologiques et professionnels. Cette situation favorable est expliquée par les effets bénéfiques des dispositifs du Plan réussir en licence (650 k€ y sont consacrés chaque année hors IUT) que les composantes ont mis en place. L'évaluation de l'impact des différentes actions d'accompagnement et de soutien permettrait d'identifier les plus efficaces et de concentrer les moyens sur elles. C'est un objectif à très court terme. Toutefois une telle évaluation est complexe compte tenu de la diversité des situations et de la difficulté à identifier des indicateurs fiables. Les études conduites au plan national sur des effectifs plus conséquents pourraient apporter des indications utiles.

#### ***Accompagner les enseignants***

Le second axe de travail pour la réussite des étudiants concerne la formation continue et la montée en compétence des enseignants et enseignants-chercheurs. Pour y parvenir, l'université a créé le département Accompagnement pédagogique promotion de l'enseignement numérique et à distance pour la réussite des étudiants (APPRENDRE) en 2013 et y a affecté deux IGE et un ASI. Les missions de ce département, animé conjointement par le vice-président Enseignement numérique et le conseiller pédagogique de l'établissement et doté d'un comité de pilotage d'une petite trentaine de personnes qui se réunit chaque mois, peuvent être résumées en quelques lignes :

- renforcer les compétences des enseignants par la mise en place d'un plan de formation annuel ;
- accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en place d'apprentissages innovants au travers d'un appel à projets permanent ;
- contribuer à l'analyse stratégique au niveau de l'établissement ;
- assurer une veille technologique et répondre aux appels à projets régionaux ou nationaux ;
- contribuer aux investissements nécessaires au développement de l'usage du numérique.

La stratégie retenue est de travailler d'abord sur des innovations de fond pour faire évoluer les pratiques pédagogiques au sein de l'établissement. Les actions davantage tournées vers l'extérieur viendront ensuite compte tenu des moyens limités dont dispose l'établissement et des incertitudes sur les modes de diffusion du savoir qui prévaudront finalement. Ceci n'empêche nullement le département d'apporter son concours à la création de MOOCs et de SPOCs. Des séminaires sont régulièrement organisés pour définir les actions

prioritaires dans le cadre de cette stratégie : développer des ressources pédagogiques médiatisées, scénariser les activités à une échelle plus fine, s'orienter vers la pédagogie inversée, développer différentes formes de tutorat et de travail collaboratif, aborder différemment l'évaluation, développer les jeux sérieux, etc. Ils doivent aboutir à la définition d'un schéma directeur de l'accompagnement et de l'innovation pédagogique.

## 4 L'information et l'orientation

### ***Poursuivre les efforts en matière d'information et d'orientation – cibler les actions les plus efficaces***

L'université Savoie Mont Blanc est très active en matière d'information et d'orientation des lycéens et usagers de l'enseignement supérieur :

- Organisation de la Journée académique du lycéen (JDL) en janvier de chaque année ;
- Organisation d'une Journée portes ouvertes (JPO) annuelle ;
- Organisation de la Journée académique d'échange lycées universités (JELU) ;
- Participation aux salons de Lyon, Grenoble, Annecy, La Roche-sur-Foron et Chambéry ;
- Participation aux forums de bassin et de lycée en Savoie, Haute-Savoie et dans les zones limitrophes ;
- Edition du support papier « Voies d'avenir » et du « Catalogue de l'alternance » ;
- Immersion d'élèves de première à l'université pendant une journée dans la filière de leur choix (dispositif Sup<sup>1</sup>eres Recontres) ; 11 lycées participants en 2013, 16 en 2014 et probablement 19 en 2015 pour un nombre total d'élèves estimé à 1140 ;
- Organisation d'une demi-journée de rencontre avec les proviseurs à l'occasion de laquelle des données fiabilisées sur le devenir des bacheliers de leur établissement leur sont fournies ;
- Avis des équipes pédagogiques pour tous les bacheliers qui ont émis un vœu pour une mention de licence sur APB (5 800 avis en 2010, 5 900 en 2011, 6 730 en 2012 et 7695 en 2013).

Ces actions ont un coût (temps passé) non négligeable pour l'université ; il convient maintenant d'en évaluer l'efficacité et de remettre en cause les moins pertinentes. Les enquêtes réalisées lors des JDL, JPO ou inscriptions seront utilisées. D'ores et déjà, l'université souhaiterait réduire le nombre de forums de lycée au profit des forums de bassin ce qui dégagerait du temps pour les personnels du SCUIO-IP et les enseignants, et permettrait une meilleure information des lycéens par une mobilisation plus facile pour des événements de plus grande envergure. L'université souhaite également pérenniser les immersions d'élèves de première à un niveau élevé de participation compte tenu des retours très positifs qu'elle reçoit.

L'information passe également par un affichage performant de l'offre de formation sur les sites internet de l'université et des composantes. C'est la raison principale du remplacement engagé de l'application actuelle qui est alimentée par APOGEE par le CMS AMETYS qui permettra une mise à jour dès la fin de l'année n-1, au moment de l'ouverture d'APB.

L'université dispose de données fiabilisées sur la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle mais ne les a pas encore rendues accessibles. Elle se fixe pour objectif d'y parvenir dès la fin de l'année universitaire 2014-2015.

Enfin, il convient de travailler davantage à la promotion des masters de l'université tout en maintenant les efforts d'information sur les filières de premier cycle.

### ***Développer les passerelles***

L'individualisation des parcours et la mise en place de passerelles entre les différents diplômes ou mentions contribuent à l'adaptation du système universitaire au public dont il a la charge, donc à la réussite. L'université s'engagera résolument dans cette voie qui requiert avant tout concertation et coopération entre les équipes pédagogiques.

Actuellement, le flux de L2 vers LP reste marginal malgré les efforts des responsables pédagogiques. Dans le cas de l'alternance, il peut de surcroît se heurter au choix des entreprises qui ont tendance à privilégier les titulaires d'un BTS ou d'un DUT. Le nouveau cadre national des formations devrait faire évoluer cette situation puisqu'il stipule que « l'offre de formation conduisant au diplôme national de licence a pour objectif qu'au sein de chaque mention de licence un parcours type préparant à une ou à plusieurs mentions de licence professionnelle soit proposé aux étudiants. » Cette disposition sera mise en œuvre avec l'espoir qu'elle puisse attirer de nouveaux publics en licence.

Le flux de DUT vers L3-M est plus conséquent mais pourrait également être accru par une meilleure information en direction des étudiants. L'expérience montre que la collaboration entre les équipes pédagogiques joue un rôle prépondérant. En témoignent les flux importants des DUT R&T et Informatique vers la L3 puis le master Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) ou du DUT TC vers la L3 Economie-gestion parcours Commerce et management international. L'université a récemment diffusé à tous les responsables de licence les programmes pédagogiques nationaux des 13 spécialités de DUT qu'elle propose dans le but d'établir ou de renforcer ces collaborations.

Dans le cadre de la spécialisation et de l'orientation progressives, l'université a décidé de mettre en place des portails pluridisciplinaires en début de cycle licence à l'horizon du prochain contrat pluriannuel. Les étudiants pourront ainsi retarder le choix définitif de leur mention à l'issue du semestre 2 voire du semestre 3. Des passerelles sont également envisagées entre portails à l'issue du semestre 1. Ces dispositifs répondent aux objectifs de passerelles entre mentions de licence.

Pour informer au mieux les étudiants des possibilités qui leur sont offertes, l'université a créé en 2013 une Journée des poursuites d'études jumelée à la traditionnelle Journée portes ouvertes.

Enfin, elle compte mettre en place, à partir de 2016, un dispositif destiné aux étudiants décrocheurs de type semestre rebond ou semestre tremplin pour les préparer à une réorientation réussie.

## 5 L'insertion professionnelle

### *Préparer à l'insertion professionnelle dès la licence*

Les enquêtes sur le devenir des diplômés de l'université révèlent des taux d'insertion très satisfaisants. Dans les composantes dites dérogatoires (Ecole d'ingénieurs, IUT et IAE), la préparation à l'insertion professionnelle est consubstantielle à la formation au travers des nombreux contacts avec les entreprises (stages, projets, missions, PPP). En master, les stages sont quasiment généralisés et le seront complètement dans la nouvelle offre de formation. En licence, de nombreuses mentions proposent des parcours pré-professionnalisants, notamment pour les métiers de l'enseignement, et des modules de préparation à l'insertion professionnelle. Ces derniers seront généralisés et tous les étudiants de licence auront à réaliser un PPP, de préférence en seconde année.

En matière de préparation à l'insertion professionnelle et de relation avec les entreprises, l'université bénéficie du soutien du Club des entreprises. Avec le BAIP, il organise La semaine de l'emploi et de l'entreprise (S2E) qui se déroule chaque année à la fin du mois de novembre pendant une semaine. Cette manifestation se décline, sur Annecy-le-Vieux et le Bourget-du-Lac, en de nombreuses actions auxquelles participent 300 chefs d'entreprise ou experts : des tables rondes, des visites d'entreprises, des ateliers, un « Training Job Kfé », des entretiens individualisés sur le projet professionnel et un forum des stages. Elle sera étendue au campus de Jacob-Bellecombette.

### *Sensibiliser et former à l'entrepreneuriat*

Avec le soutien du Technoparc et incubateur Savoie-Technolac, l'école d'ingénieurs Polytech Annecy Chambéry a ouvert en 2011-2012, un parcours entrepreneuriat destiné aux étudiants de cinquième année. En 2012-2013, ce parcours a été ouvert à tous les étudiants de master deuxième année de l'université. Il se déroule de septembre à janvier (1er semestre), tous les jeudis après-midi, sous forme de modules de 3 heures, et accueille une quinzaine d'étudiants qui travaillent à un projet de création d'entreprise. La pérennisation et l'extension de ce dispositif sont des objectifs prioritaires pour l'université.

En collaboration avec ses partenaires (le Club des entreprises, Savoie-Technolac, Ozer, les Réseaux Entreprendre, Oxalis), l'université travaille actuellement à la création de 3 modules de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat qu'elle mettra à disposition des composantes pour une mise en œuvre à la rentrée 2016.

Enfin, elle proposera une déclinaison du DU Création d'entreprise de site sur ses campus, au plus près des incubateurs du territoire.

## 6 La vie étudiante

### ***Le logement et la restauration***

La période 2011-2014 a vu la concrétisation de plusieurs projets :

- La rénovation de la cafétéria de l'IUT d'Annecy et sa gestion par le CLOUS depuis janvier 2012 ;
- La construction et livraison du bâtiment EVE sur le campus de Jacob-Bellecombette en janvier 2014 ;
- La rénovation de la résidence Val d'Arly sur le campus du Bourget-du-Lac en 2012 ;
- La construction d'une résidence modulaire sur le campus du Bourget-du-Lac et sa livraison à la rentrée 2014.

Les études pour la rénovation des résidences Arves et Albanais sur le campus du Bourget-du-Lac sont en cours avec des travaux prévus entre 2015 et 2017 et des livraisons échelonnées. La construction d'une nouvelle résidence sur le site d'Annecy-le-Vieux est programmée dans le cadre du prochain CPER, et un projet à plus long terme vise à agrandir le restaurant l'Hélice et à supprimer le restaurant de la rive gauche de la Leysse sur le campus du Bourget-du-Lac.

### ***La santé des étudiants***

Les objectifs du Service universitaire de médecine préventive et de prévention de la santé (SUMPPS) pour le prochain contrat s'inscrivent dans la continuité de ce qui est engagé depuis 2011. Il s'agit en premier lieu d'étendre les visites et entretiens à l'ensemble des étudiants de première année.

Il est également prévu que soit constitué un centre de santé. Compte tenu du contexte local, en particulier des moyens dont dispose l'université et de la trlocalisation, et après concertation avec la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé, une ouverture *a minima* sur un des deux sites chambériens est envisagée avec pour missions :

- Les soins infirmiers ;
- Les inscriptions dans le parcours de soin ;
- Les vaccinations ;
- La contraception ;
- Les prescriptions d'urgence lorsque les médecins libéraux du secteur ne sont pas disponibles ;
- La prise en charge des étudiants rencontrant des difficultés d'accès aux soins pour des raisons financières ;
- La prise en charge des publics de formation continue.

En revanche, il n'est pas envisageable que les médecins du SUMPPS deviennent médecins traitants et que le service prenne en charge les pathologies lourdes et/ou au long cours. Par ailleurs, l'université va devenir centre de vaccination par délocalisation sur les sites chambériens de l'Espace santé publique du Centre hospitalier de Chambéry. Une convention est en cours d'élaboration.

Enfin, le SUMPPS poursuivra l'ensemble des activités qu'il a mises en place.

### ***Les activités sportives et de bien-être***

Depuis 2013, le SUAPS est engagé dans un projet de service dont l'objectif principal est d'accroître sa capacité d'accueil pour faire face à l'accroissement des effectifs étudiants. Les activités semestrielles, les animations, les sorties et les stages qui ne requièrent pas un taux d'encadrement élevé seront privilégiés à l'avenir. Cette refonte de son offre ne remettra pas en cause les activités de pleine nature spécifiques aux Pays de Savoie ou de bien-être.

### ***Les activités culturelles***

L'animation et la vie culturelles ont connu un développement important ces dernières années. Elles valent à l'université d'être perçue comme un acteur culturel à part entière des bassins chambérien et annécien. Toutefois la trlocalisation constitue un handicap sérieux pour l'animation des campus et l'université nommera dès la rentrée 2014 un second chargé de mission pour y remédier. La politique de partenariat avec les autres acteurs locaux sera poursuivie et l'association Univerciné, seule salle de cinéma à statut commercial implantée sur un campus (Jacob-Bellecombette), se dotera d'un projecteur numérique ce qui permettra de proposer les films les plus récents et d'accroître le nombre de séances à coût constant pour l'établissement.

### ***Le FSDIE***

Les projets des associations étudiantes sont soutenus financièrement dans le cadre du FSDIE. Compte tenu des enveloppes réservées aux exonérations des droits d'inscriptions, 8 k€ en 2014, et à l'aide sociale, 12 k€ qui vont abonder le FNAU géré par le CLOUS, environ 90 k€ sont attribués chaque année. A la demande des



associations étudiantes, le nombre d'appels à projets passera de deux à trois dès 2014-2015 (octobre, février et mai). Par ailleurs, des sessions de formations destinées aux dirigeants des associations seront organisées par le GUIDE à partir de la rentrée 2014. Il est rappelé enfin que l'université a adopté en décembre 2012 une charte de labellisation « Association étudiante de l'université Savoie Mont Blanc » qui recense les droits et devoirs des associations. Seules celles qui ont signé cette charte sont éligibles au titre du FSDIE.

***Vers un statut d'étudiant salarié***

L'université réfléchit à la mise en place d'un statut d'étudiant-salarié. Elle procède actuellement à un recensement des bonnes pratiques auprès des autres universités et souhaite aboutir au plus tard pour la rentrée 2016.